

Monsieur Sébastien LEROY
Maire de Mandelieu-La Napoule
Hôtel de Ville
BP 46
06212 MANDELIEU-LA-NAPOULE Cedex

Nice, le 14 NOV. 2019

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous en vous remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable.

Nous avons bien noté les rectifications d'erreurs matérielles dans votre document notamment concernant le règlement de la zone UZ.

Nous prenons également connaissance de la nouvelle rédaction du règlement sur l'ensemble des zonages en distinguant hauteur absolue et hauteur frontale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,


Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR & Quentin VIANNES
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr – Tél. : 04 93 13 75 22
Email : quentin.viannes@cote-azur.cci.fr – Tél. : 04 93 13 73 46
Réf. n° 191112-8927R